

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 avril 2019 s'est réuni le lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à HOSPITAL Michel, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

C.17

Création d'un emploi de charge(e) de mission développement tiers-lieu CESAmé

Cette délibération vise à créer un poste de chargé(e) de mission de développement économique, environnemental et culturel.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3-3-1° ;

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique, article 40,41 et 42 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU la saisine au comité technique,

La ville de Marmande a acquis en deux temps, les infrastructures de l'ancienne usine de fabrication de cuisines aménagées CESA, située entre la Cité de la Formation Professionnelle, le quartier prioritaire de Baylac/La Gravette et en grande proximité de quelques équipements emblématiques de la Ville (Maison des Marmandais, Collège Jean Moulin, Ecole Labrunie...).

Ambitieuse pour son avenir économique, touristique, culturel et donc social, volontariste dans sa démarche de redonner vie à son centre-ville, la Ville de Marmande s'est donnée pour objectif de faire naître un tiers-lieu, un poumon économique nouveau, au sein de l'ancienne friche industrielle.

Afin de porter ce projet, déjà amorcé auprès de la population, notamment via l'intervention du collectif OuiShare en 2018, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un développeur qui saura allier sa connaissance du monde de l'entreprise à la mission de développement territorial, de service public, portée par les collectivités et en premier lieu par la Ville de Marmande ; dont l'action se situe au carrefour de l'entreprise, du numérique, de la création artistique, du tourisme et de la formation professionnelle.

Pour mener à bien ces différentes missions, le ou la chargé(e) de mission « développement tiers-lieu CESAme » devra nécessairement disposer d'une expertise particulière touchant de multiples domaines, notamment dans les champs du développement économique, de l'innovation, du tourisme, de la culture et de l'entreprise sociale et solidaire.

A cette fin il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi de chargé de mission « développement tiers-lieu CESAme » contractuel, relevant de la catégorie A de la filière administrative, à temps non complet 26.5/35ème. Ce poste est rattaché à la Direction Générale et placé sous sa responsabilité.

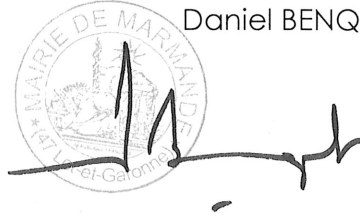
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve** la création d'un emploi à durée déterminée de chargé de mission « développement tiers-lieu CESAme », de catégorie A de la filière administrative, à temps non complet pour un temps de travail de 26h15 hebdomadaire (soit 26.25/35ème), à compter du 15 juin 2019.
- Approuve** que l'emploi de chargé de mission « développement tiers-lieu CESAme », sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans, compte tenu de la spécificité du poste explicité dans l'exposé des motifs, sur la base de l'article 3-3, 1er alinéa de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- Précise** que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Précise** que fonction du niveau d'étude, de la possession de diplômes, et de l'expérience professionnelle, la rémunération sera calculée par référence à la grille du 1er ou 2ème grade de Catégorie A de la filière Administrative ; et sera modulée entre le 1er échelon du 1er grade et le dernier échelon du 2ème grade de recrutement (Réf. au 01/01/19 de IB441/IM388 à IB985/IM798). Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la collectivité.
- Précise** que les indices seront réactualisés automatiquement fonction de l'évolution réglementaire sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer,
- Propose** que les crédits nécessaires soient inscrits sur le budget principal 2019 (chapitre 012),
- Autorise** M. Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 7 mai 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

The image shows a circular official seal of the Mayor of Marmande. The seal contains the text "MAIRIE DE MARMANDE" at the top and "Lot-et-Garonne" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 14/05/2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 14/05/2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

This is a duplicate of the signature and seal seen in the middle of the page, enclosed within a rectangular border.